CFP Sainte Marie - 12 place Jeanne d'Arc - 85110 CHANTONNAY
Tél. 02 51 46 85 32- cfp@stemariechantonnay.com
www.stemariechantonnay.com

FORMATIONS LOGISTIQUES

Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant - R485- Catégorie 2 (RS6938) - Initiale

Objectifs	**Être capable de conduire en sécurité un transgerbeur**	
Contenu	Théorie	Pratique
	• Cadre juridique : responsabilité pénale, autorisation • Catégories et technologie des transgerbeurs • Utilisation en sécurité des transgerbeurs	• Manœuvres diverses • Prise en compte de l'environnement de travail • Gerbage/Dégerbage en piles ou palettiers
Méthodes utilisées	Alternance des méthodes : **Expositive** pour les apports théoriques, **Interrogative** au regard des questionnements que le formateur propose aux apprenants, les échanges d'idées, de vécu et **Active** par les mises en situations professionnelles.	
Matériels utilisés	Mise à disposition d'engins adaptés à la formation et au public Mise en situation professionnelle : quai, palettiers, remorque, containers, palettes…	
Public et prérequis	Personnes bénéficiant d'un CDD, CDI Salariés en Projet de Transition Professionnel (PTP) Demandeur d'emploi A titre privé individuel Savoir lire, écrire, compter	
Durée de la formation	Formation initiale : 1 jour soit 7h + Test CACES : 1 jour soit 7h *Adaptations possibles suivant public*	
Effectif	2 à 6 stagiaires	
Tarif net de taxe	420€ en inter – Nous consulter pour l'intra -	
Date et lieu de formation	Dates à déterminer au CFP Sainte Marie ou dans vos locaux	
Délai d'accès	1 mois	
Validation de la formation	Tests théoriques et pratiques selon la recommandation R485 de la CNAMTS Attestation de formation	
Les plus du CFP Sainte Marie	Une plateforme logistique de 600m² Matériel récent, bien entretenu et performant	
Législation	Recommandation R485 de la CNAMTS Décret n° 98-1084 du 02 décembre 1998 Art R 4323-55 du code du travail Art R 4323-56 du code du travail Circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999	
Contact	cfp@stemariechantonnay.com/02.51.46.85.32	
Accessibilité	Stationnement adapté Bâtiment accessible Entretien préalable avec le référent handicap.	